

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 39 (Trimestriel) | Juin 2021

& affluents

P913055



Nid de bergeronnette des ruisseaux (Hoyoux à Modave)

sommaire

Actualités Meuse Aval **2** - Actualités des comités locaux **4**

Actualités des communes de la Meuse Fluviale **10** - Focus **11**

Carte d'identité **14** - En bref **15**

Actualités Meuse Aval

Action 20Mv0873

**METTRE À JOUR ET AMÉLIORER LES OUTILS
« MON EPURATION »**

Assainissement autonome des eaux usées : la fin prochaine de l'exemption du CVA



Environ 12 % du territoire de la région wallonne sont soumis au régime d'assainissement autonome. Cela veut dire que l'assainissement des eaux usées ne s'y organise pas via un réseau d'égouts, amenant ces eaux vers une station d'épuration collective, mais que chaque habitant est responsable de l'épuration de ses eaux usées au moyen d'un système d'épuration individuelle (SEI).

Gestion Publique de l'Assainissement Autonome et CVA

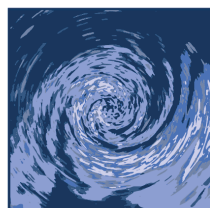
Par le passé, une personne habitant en zone d'assainissement autonome et équipée d'un SEI était entièrement responsable de son bon fonctionnement et donc de réaliser les entretiens à ses frais. A ce titre, elle pouvait bénéficier d'une exemption du CVA (coût vérité assainissement) qui correspond à la partie de

la facture d'eau de distribution destinée à financer l'assainissement des eaux usées. Malheureusement, il a été constaté que les SEI sont souvent mal entretenus. Afin de répondre à ce constat, la législation wallonne a été modifiée et une Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) a été mise en place.

A présent, plus aucune exemption du CVA n'est accordée. En contrepartie, dans le cadre de la GPAA, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) intervient financièrement dans les frais de contrôle et d'entretien des SEI. Notons également que la signature d'un contrat avec un prestataire est obligatoire pour la réalisation de ces entretiens.

Pour les personnes bénéficiant actuellement de l'exemption du CVA, une période de transition est prévue durant laquelle elles ont le choix de conserver cette exemption (en assumant intégralement les frais de contrôle et d'entretien de leur SEI) ou de souscrire à la GPAA (et donc de payer à nouveau le CVA). Cette période de transition prendra fin à partir du 1er janvier 2022.

Afin de bénéficier des services de la GPAA en contrepartie de ce CVA, il vous faudra inscrire votre SEI sur la plateforme informatique dédiée de la SPGE. Cette plateforme permet de réaliser l'ensemble des démarches administratives liées à l'installation d'un SEI ou à la souscription à la GPAA : <https://sigpaa.spge.be/Accueil>. On y retrouve notamment la liste des SEI agréés et des prestataires (installateurs certifiés, prestataires d'entretiens et vidangeurs) ainsi que l'ensemble des formulaires utiles.



**Société Publique
de Gestion de l'Eau**

SPGE

Primes à la réhabilitation

Vous êtes équipé d'un SEI de 15 ans ou plus nécessitant une réhabilitation ? Vous avez la possibilité d'obtenir une prime pour ce faire ! Un devis est établi à la suite d'un contrôle ou d'un entretien ayant mis en évidence la nécessité de réhabiliter le système et permet de fixer le montant de cette prime.

Toute l'information centralisée et détaillée sur un site internet

Le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents (CRMA) a mis en ligne un site vous permettant de connaître vos droits et obligations en matière d'assainissement des eaux usées en fonction de votre situation en répondant à une série de 5 questions maximum : www.MonEpuracion.be. N'hésitez pas à le consulter, toutes les informations utiles y sont reprises !

Vous pouvez également consulter le site de la SPGE consacré à la GPAA www.gpaa.be.

→ Visitez www.monepuracion.be



De nouveaux panneaux signalétiques pour nos cours d'eau sortent de l'ombre

Une nouvelle campagne de placement de panneaux identifiant les cours d'eau a été réalisée en 2020-2021 à l'échelle de tous les contrats de rivière de Wallonie. Ainsi les nouvelles communes partenaires sont désormais équipées et les anciens panneaux disparus ou fortement endommagés sont remplacés.

Au total, ce sont 393 panneaux routiers et 507 panneaux sentiers qui ont été installés dans toute la Wallonie.

Sur la Meuse Aval, en partenariat avec nos nouvelles communes partenaires (Saint-Georges-sur-Meuse, Nandrin, Flémalle et Neupré), ce ne sont pas moins de 41 panneaux routiers et 22 panneaux promenades qui ont respectivement été placés le long des routes au niveau des ponts et le long de sentiers de promenades.

Les objectifs principaux de cette action sont de reconsidérer ces milieux vivants afin de mieux les conserver, de mettre en avant le patrimoine environnemental de chaque commune et de faire connaître les rivières.



Actualités des comités locaux

1

Actualités du Comité Local du Geer

Action 20Mv0831

STATION D'ÉPURATION DE WONCK (BASSENGE)

La station d'épuration de Wonck vise à l'amélioration de la qualité des eaux du Geer, par le traitement des eaux usées collectées de Wonck, Bassenge, Roclengue-sur-Geer, Boirs et Glons.

Elle est prévue pour traiter, dans un premier temps, les eaux usées de tout ou partie des entités de Wonck, Bassenge, Roclengue-sur-Geer (Bassenge) et Houtain-Saint-Siméon (Oupeye), pour une population équivalente à 5.000 habitants.

La reprise des eaux usées des entités de Boirs et Glons nécessitera l'extension des ouvrages de traitement primaire et secondaire pour, à terme, porter la capacité de la station d'épuration de Wonck à 9.000 EH.

EH = « Equivalent habitant » soit la charge polluante générée en moyenne par une personne

Les eaux usées sont épurées suivant le procédé d'épuration par boues activées à faible charge avec élimination de l'azote par nitrification/dénitrification.

La filière de traitement des boues retenue est une déshydratation mécanique de celles-ci par centrifugeuse.

La station d'épuration est située rue des Champs des Courses à Wonck.

L'achèvement des travaux du chantier de construction de la station d'épuration de Wonck financés par la SPGE a été constaté le 16 juin 2020. La période d'exploitation de l'ouvrage à charge de l'entrepreneur, la société momentanée DEGREMONT-WUST, est terminée. La réception des travaux a été accordée le 18 mars 2021.

L'AIDE assure l'exploitation de cette station d'épuration.



Depuis le 1er janvier 2017, le Code de l'Eau prévoit que :

« Sans préjudice d'autres législations applicables, les eaux pluviales sont évacuées :

- 1 prioritairement dans le sol par infiltration ;
- 2 en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou une eau de surface ordinaire ;
- 3 en cas d'impossibilité d'évacuation selon 1° ou 2°, en égout »

Donc, si l'infiltration devient la norme, comment déterminer les dossiers nécessitant une dérogation à la règle ? Seule une analyse globale de la parcelle, comprenant un test de perméabilité, peut préciser cette « impossibilité technique ».

Face à l'application de cette nouvelle réglementation, les agents des services urbanisme se sont trouvés relativement démunis. Qui peut réaliser un test de perméabilité des sols ? Comment lire les résultats de ces tests ? Quel système conseiller ?

C'est dans cette optique que le CRMA et le GAL Jesuishesbignon.be se sont associés afin de proposer une formation à la lecture de ces tests de perméabilité, donnée par Jérôme Brixko de l'AIDE.

Attention aux « faux arguments » : ma parcelle est trop petite, il y a d'autres habitations trop proches, mon terrain est en pente, le sol ne boit pas et on le sait bien, la noue va attirer des moustiques, les enfants risquent de se noyer, ça va sentir mauvais...

30 communes, réparties sur deux dates (les 25 mars et 1er avril), ont participé à ce webinar.

Précisons également qu'il ne s'agissait pas d'une première collaboration entre le CRMA et le GAL Jesuishesbignon.be car deux publications ont été finalisées en 2020 :

- une brochure à destination des citoyens : Que faire de mes eaux pluviales ? (également traduite en allemand : Wohin mit dem Regenwasser ?)
- un catalogue des aménagements contre les coulées boueuses à Donceel (à destination des gestionnaires communaux)

Ces deux documents sont disponibles sur nos sites internet et peuvent vous être transmis sur simple demande.



Action hors programme

LE CHEVAL, UN ALLIÉ DE CHOIX POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN ZONES NATURELLES

Le cheval de trait Fangio et son meneur, Olivier Gillet, ont été sollicités par le Service des Cours d'eau de la Province de Liège pour la réalisation de travaux d'entretien sur le Ruisseau de Solières à Huy. Durant 4 jours et demi, le cheval, son meneur et deux ouvriers ont travaillé sur un tronçon d'environ 3 km de cours d'eau situé en zone Natura 2000 dans sa partie amont très boisée (entre le village de Solières et l'ancienne poudrière).

Objectifs : dégager les chablis tombés sur le chemin de randonnée et enlever les embâcles les plus importants, susceptibles d'être entraînés en aval en cas de crue et de provoquer des dégâts.

Ces travaux étaient essentiels étant donné le passage du cours d'eau sous la RN90 en aval du site et afin de préserver le sentier de randonnée qui longe ce dernier. L'intervention était limitée au strict nécessaire de manière à préserver le milieu naturel. Ainsi, les bois dégagés ont été déposés tels quels le long du cours d'eau, en dehors de la zone de débordement.

« Un cheval comme Fangio peut tirer facilement jusqu'à deux fois son

pois sur une distance courte, nous explique Olivier Gillet... et Fangio est un hongre de 6 ans qui pèse 800 kg ! Sortir des troncs entiers de la rivière pour les déposer sur les berges n'est donc pas un travail contraignant pour lui. »

Le Service des Cours d'eau de la Province de Liège a recours à la traction animale pour la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau depuis 2017. D'abord à titre expérimental, le Service continue à développer la pratique étant donné les bons résultats obtenus. Le premier critère qui pousse à faire ce choix est le respect de la biodiversité. Le cheval a en effet un impact négligeable sur la qualité des sols traversés, comparé à un engin de chantier de plusieurs tonnes qui tasse le sol et détériore la flore. Le fait de ne pas devoir créer de piste d'accès permet également d'éviter la coupe d'arbres. Cet enjeu est particulièrement important dans les sites Natura 2000, très sensibles aux interventions.

Le dernier critère est économique : en fonction des deux critères précédents et de travaux à réaliser, la traction animale peut s'avérer moins coûteuse que l'emploi d'engin mécanique. Dans certains cas, les deux peuvent être combinés.



PROJET PILOTE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DU SITE NATURA 2000 DES VALLÉES DU HOYOUX ET DU TRIFFOY

Le réseau écologique Natura 2000 vise à assurer la conservation d'habitats et d'espèces remarquables ou menacées en Europe. En Wallonie, ce réseau compte 240 sites et couvre 13% du territoire. Pour sa mise en place, la Wallonie a choisi un système basé sur la législation, les compensations notamment financières, et les actions volontaires de restaurations.

Un projet pilote débuté en août 2020 et se terminant fin 2022, vise la mise en oeuvre des plans de gestion de 18 sites Natura 2000 wallons. Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne, riche d'une expertise dans la mise en place de projets favorables à la biodiversité, et le Contrat de Rivière Meuse Aval-Comité Local Hoyoux, se sont associés pour mettre en oeuvre le plan de gestion du site Natura 2000 Vallées du Hoyoux et du Triffoiy au sein des parcelles privées concernées.

Ce site Natura 2000 est composé des vallées du Hoyoux et de ses affluents (notamment le Triffoiy) entre Modave, Huy, Marchin, Clavier et Ohey. Les zones boisées sont dominées par des hêtraies (forêts où prédomine le hêtre) de grande qualité biologique. Les fonds de vallées abritent quant à eux des forêts humides et des travertins sur le Hoyoux et le Triffoiy. Ces milieux représentent une grande diversité d'habitats qu'il est important de protéger. Ce sont tous des milieux rares et/ou menacés à l'échelle européenne, c'est pour cela qu'ils sont classés en Natura 2000.

Le plan de gestion que nous devons mettre en oeuvre est un document initialement réalisé par des acteurs de l'environnement, et reprenant entre autres les caractéristiques écologiques du site Natura 2000 telles que les habitats et espèces présents, ainsi que les objectifs adéquats de gestion et d'amélioration des milieux.

Concrètement, le travail du parc naturel avec l'aide du contrat de rivière est d'entrer en contact avec l'ensemble des propriétaires (environ 200) possédant des parcelles sur le site afin de leur proposer une aide et un accompagnement dans le but d'atteindre les objectifs du

plan de gestion sur leur parcellaire.

Les missions sont donc :

- ✓ de sensibiliser aux enjeux de ce projet,
- ✓ d'échanger sur les modes de gestion appliqués aux parcelles concernées,
- ✓ d'informer sur les aides techniques et financières existantes (indemnités Natura 2000 ou subventions wallonnes)
- ✓ et si besoin d'accompagner dans des modifications de leur mode de gestion ou dans d'éventuels travaux de restauration. Cet accompagnement permet un accord gagnant-gagnant, d'un côté pour les prestataires ayant des objectifs à atteindre pour le plan de gestion et de l'autre pour les propriétaires qui pourraient bénéficier de subventions et dont la ou les parcelles présenteront une plus-value d'un point de vue paysager et écologique.

A la fin du projet, un bilan sera dressé au niveau wallon sur les différentes méthodologies appliquées par chaque prestataire, afin d'étendre le projet aux autres sites Natura 2000.

Pour davantage d'informations : Delphine Leroy – Parc Naturel Burdinale Mehaigne - 0470/95.57.32 - delphine.leroy@pnbm.be



3 Actualités du Comité Local Gueule

Action hors programme



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE SUR LA RIVIÈRE GUEULE

PROGRAMME CONCEPTUEL DE COOPÉRATION

Depuis 2018, un groupe de travail transfrontalier se penche sur l'élaboration d'un protocole de coopération en vue d'améliorer la qualité des eaux du sous-bassin de la Gueule avec, comme but ultime, le retour du saumon dans la Gueule.

Au terme de ces 2 années de réflexion, 18 sites spécifiques, dont 7 sur le territoire wallon, ont été identifiés sur lesquels des mesures appropriées pourraient être prises.

Ce protocole propose, notamment, la levée de 3 obstacles à la libre circulation des poissons (deux sur Plombières et un sur Kelmis) mais aussi l'intensification de

l'assainissement des eaux usées sur le Tunisbach à Plombières, le Tuilebach et le Roerbach à Kelmis et sur l'entité de Raeren.

L'inquiétude face à la réouverture de la mine de zinc de la Vieille Montagne a également fait l'objet de débats.

A ce stade, les partenaires transfrontaliers hollandais et wallons sont à la recherche de soutiens logistiques et de fonds européens afin de financer ce protocole d'accords.

Un courrier en ce sens a été transmis par le CRMA à la Directrice Générale de la DGRNE au mois d'avril 2021.

4 Actualités du Comité Local Berwinne

Action 20Mv0909

PROPOSER DES ANIMATIONS DIVERSES DANS LES ÉCOLES POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES SUR LES COURS D'EAU ET LEURS HABITATS

Animation « Saumons en classe » à Visé

Les élèves de 5e et 6e primaire de l'école communale de Lixhe (Visé) ont bénéficié de notre projet pédagogique « Saumons en classe ».

Fin janvier, Madame Maud et ses élèves ont installé le dispositif apporté par le contrat de rivière : aquarium, refroidisseur, pompe-filtre et bulleur. Il a fallu réfléchir à l'endroit où installer l'aquarium, le local ne doit pas être trop chaud ni trop bruyant pour garantir le bon développement des saumons.

A partir du moment où le dispositif est mis en marche, les élèves s'engagent à le maintenir en bon état au travers de la charte du bon pisciculteur. Désormais, ils vérifient chaque jour son fonctionnement et les paramètres de l'eau afin d'offrir un milieu équilibré aux saumons : l'eau est-elle à



la bonne température et claire, son pH est-il neutre ?

Une fois l'équilibre atteint dans l'aquarium, les oeufs de saumons sont amenés. Ils proviennent de la pisciculture d'Erezée gérée par le SPW.

Il faut attendre plusieurs semaines avant d'assister au spectacle de l'éclosion et de pouvoir enfin observer les alevins. Mais patience, ceux-ci sont très discrets et préfèrent se cacher dans les galets, on ne sait jamais si un prédateur venait à les chasser !

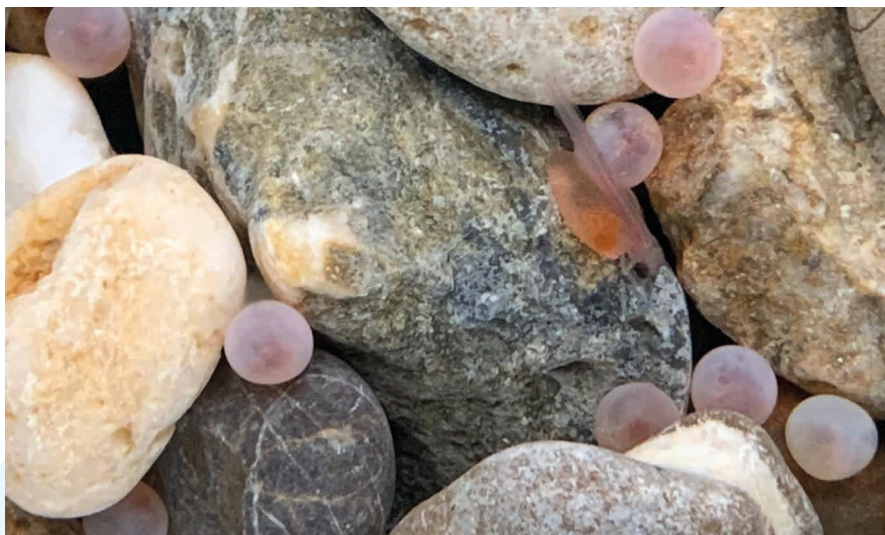
Les élèves ne restent cependant pas inactifs car Madame Maud exploite avec eux le carnet pédagogique du contrat de rivière.

Le contrat de rivière et le Service de la Pêche du SPW décident de l'endroit où seront relâchés les jeunes poissons. Ainsi, au printemps, l'animatrice du CRMA accompagne les enfants à la découverte de la rivière voisine, la Berwinne, et de ses petites bêtes. Les élèves repartent rassurés sur la capacité d'accueil de cette rivière pour leurs bébés saumons !

Ceux-ci y ont été relâchés en présence de plusieurs parents le 1er avril (non, ce n'est pas une blague !)



Madame Maud et ses élèves sont enchantés par cette aventure !



Actualités des communes de la Meuse Fluviale

Action 201v0879

CLARIFIER LES DISPOSITIONS ET IMPOSITIONS LÉGALES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES « INDUSTRIELLES », DANS LES ZONINGS OU LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Première collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises

Dans le contexte de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2021, le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents et le Contrat de Rivière Sambre ont été invités par la cellule environnement de l'Union Wallonne des Entreprises à participer à un webinaire abordant la gestion des rejets d'eau en entreprise.

Lors de ce webinaire, nous avons présenté les contrats de rivière, leurs missions, le contexte dans lequel ils s'inscrivent, des

exemples de collaborations entre contrat de rivière et entreprise ainsi que quelques dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Ce ne sont pas moins de 80 personnes qui ont été informées et sensibilisées lors de cette présentation.

Cette action marque une première collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises !

4. Exemple de collaboration : CR Meuse Aval et 

- Limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau
- Gestion des invasives
- Envisager la levée d'obstacle pour la circulation des poissons

Concertation
Sensibilisation
Information



Webinaire | Les rejets d'eau

Présentation des
Contrats de Rivière de Wallonie

23 mars 2021





focus

sur LES ANGUILLES EN MEUSE

Récents avancées scientifiques sur le repeuplement de restauration des peuplements altérés d'anguille européenne dans le bassin hydrographique de la Meuse belge en Wallonie

L'anguille européenne *Anguilla anguilla* est une espèce menacée d'extinction qui figure sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature au niveau mondial. Au niveau européen, l'espèce bénéficie de nombreuses mesures de protection.

La pêche à l'anguille est interdite en Wallonie où les stocks de l'espèce sont dans une situation très alarmante. Les peuplements locaux d'anguille sont réduits à la présence de quelques spécimens âgés qui sont sur le point d'entamer leur dévalaison de reproduction en mer des Sargasses. Les stocks d'anguilles jaunes sauvages qui remontent la Meuse belge depuis la mer du Nord, en passant par la Meuse néerlandaise, se sont effondrés de 99% en 29 ans de monitoring intensif des échelles à poissons de Lixhe (Visé), soit à plus de 340 km de la Mer du Nord.

Les stocks remontants d'anguilles sont devenus insuffisants pour coloniser l'ensemble des rivières de la Meuse belge. Le seul espoir pour conserver l'espèce reste le recours à la pratique du repeuplement des cours d'eau avec des civelles (jeunes stades

de vie de l'anguille) importées. Mais l'état actuel des connaissances montre une nécessité urgente d'études scientifiques pour optimiser cette pratique.

De 2013 à ce jour, des repeuplements à des fins scientifiques cofinancés par l'Europe (FEAMP) et la Wallonie sont entrepris par le Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie (LDPH- Équipe Prof. M. Ovidio) de l'Université de Liège.

Le suivi scientifique de ce projet est réalisé par le Dr Billy Nzau Matondo. Les premiers essais de repeuplements ont été réalisés en 2013 avec un seul point de déversement en rivière et ont permis l'acquisition de connaissances sur le comportement de colonisation et la préférence d'habitat des civelles.



Recensement par pêche électrique de capture

Lors des repeuplements réalisés en 2017, ces acquis scientifiques ont été transposés sur des rivières de plus grandes dimensions comportant plusieurs sites de déversement des civelles. En mars 2017, 76 370 civelles (17,3 kg) ont été déversées dans six cours d'eau wallons (Berwinne, Gueule, Wayai,

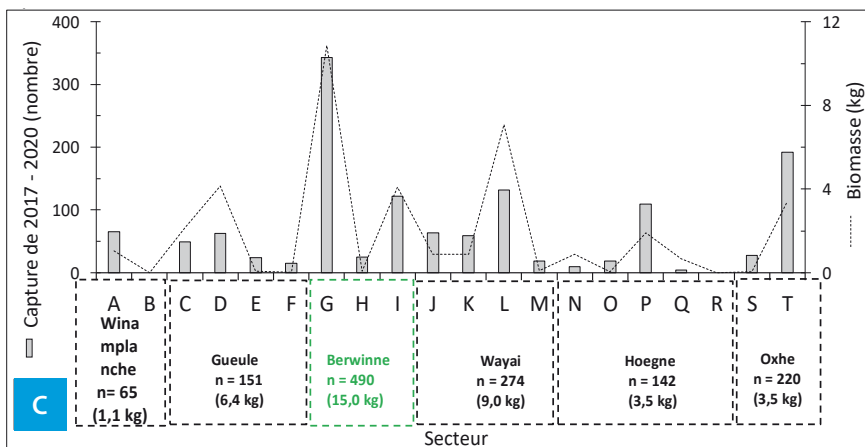
Hoëgne, Winamplanche et Oxhe) avec de bonne capacité d'accueil. De 2017 à 2020, quatre campagnes d'évaluation de l'efficacité du repeuplement ont été réalisées au moyen de pêches électriques automatales (Fig. A & B).



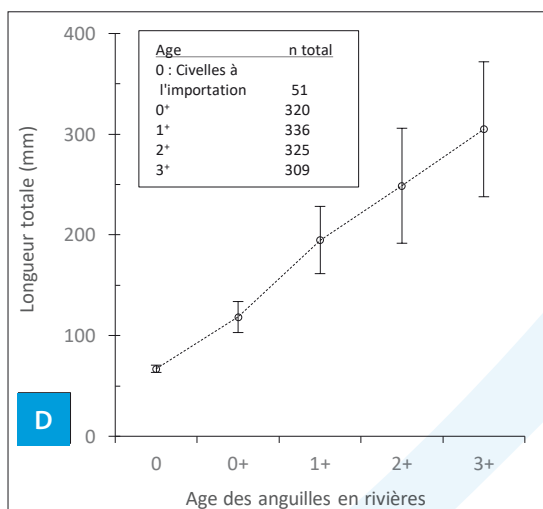
B

Variabilité de tailles chez les jeunes anguilles

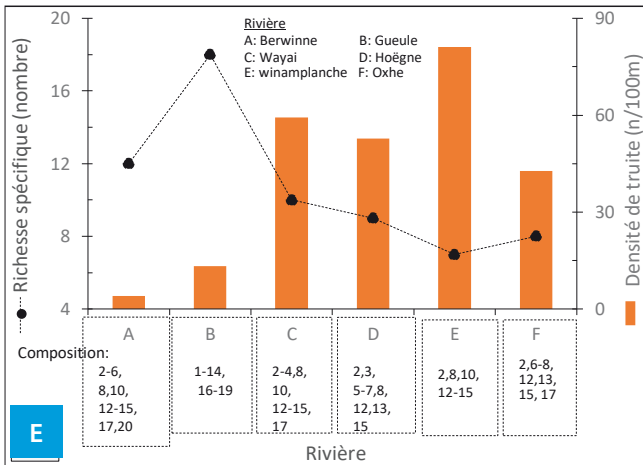
En quatre années d'études, 1 458 individus (38,4 kg) issus du repeuplement ont été capturés dans les six rivières. Le succès de capture variait entre les secteurs/cours d'eau recensés (Fig. C). La densité restaurée d'anguille oscillait entre 1 et 13 individus par 100 m² mais avec absence d'anguilles sur deux secteurs (5-Hoëgne et 3-Winamplanche). Ces anguilles grandissaient en moyenne de 79 mm par an (Fig. D).



Abondance et biomasse des anguilles capturées



Evolution temporelle de la taille corporelle moyenne (± écart-type)



Elles ont été capables de cohabiter avec une faune aquatique très riche composée de 20 espèces, dont certaines sont de potentiels prédateurs/compétiteurs nuisibles à la survie de jeunes anguilles (Fig. E).

Sympatrique se dit d'espèces voisines vivant dans la même région mais ne s'hybridant pas, généralement pour des motifs génétiques.

Richesse spécifique, composition de la faune aquatique sympatrique* et densité de la truite commune

Les résultats très contrastés des rendements observés entre les secteurs/rivières seraient attribués aux différences que ceux-ci présentent en termes de caractéristiques environnementales.

Des peuplements d'anguille se sont bel et bien établis dans toutes les rivières ayant fait l'objet de déversements, confirmant ainsi l'adaptation et la tolérance de l'espèce à des conditions environnementales très variées. L'habitat optimal pour l'anguille serait associé à une quantité maximale d'individus (biomasse) observée. Il correspond à l'habitat décrit sur le secteur 2-Berwinne à Val Dieu, lequel serait idéal pour des opérations de repeuplements. Cet habitat est caractérisé par une succession de types très diversifiés de faciès d'écoulement, une abondance élevée de bons refuges, un milieu eutrophe avec eau au pH légèrement alcalin et une ichthyofaune composée de très peu d'espèces prédatrices. L'absence d'anguilles sur les secteurs 5-Hoëgne et 3-Winamplanche serait surtout liée à la très mauvaise qualité d'abris.

Espèces sympatriques : (1) barbeau fluviatile *Barbus barbus*, (2) chabot *Cottus rhenanus*, (3) chevaine *Squalius cephalus*, (4) épinouche *Gasterosteus aculeatus*, (5) gibèle *Carassius gibelio*, (6) goujon *Gobio gobio*, (7) lamproie de Planer *Lampetra planeri*, (8) loche franche *Barbatula barbatula*, (9) ombre commun *Thymallus thymallus*, (10) perche fluviatile *Perca fluviatilis*, (11) silure glane *Silurus glanis*, (12) truite commune *Salmo trutta*, (13) vairon *Phoxinus phoxinus*, (14) gardon *Rutilus rutilus*, (15) écrevisse de Californie *Astacus pacifastacus*, (16) carpe commune *Cyprinus carpio*, (17) anguille européenne *Anguilla anguilla*, (18) loche de rivière *Cobitis taenia*, (19) saumon de fontaine *Salvelinus fontinalis* et (20) castor *Castor fiber*.

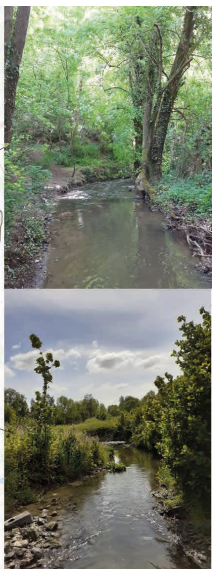
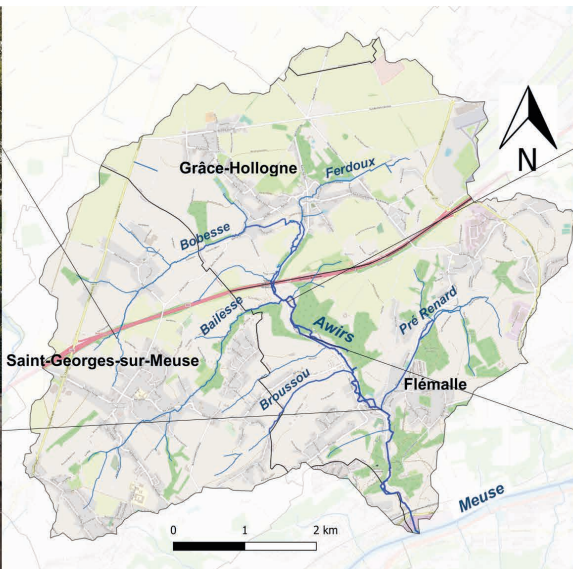
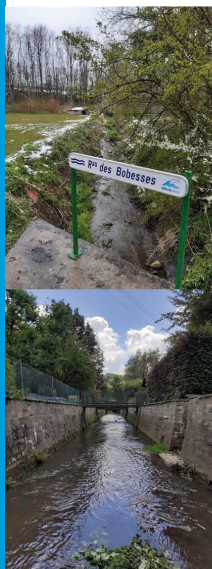
Aux regards du réseau hydrographique très dense en Wallonie, du mauvais état de conservation de l'espèce et du succès actuel de recrutement des anguilles après le repeuplement, on peut affirmer que la pratique du repeuplement a un bel avenir pourvu qu'elle soit réalisée dans les règles de l'art.

Le LDPH remercie toute l'équipe du Contrat Rivière Meuse Aval et affluents représentée par sa coordinatrice E. LAMBERT pour sa participation active aux campagnes de pêches électriques.

Dr. Billy Nzau Matondo
Prof. Michaël Ovidio
Université de Liège
UR FOCUS

Carte d'identité

du Ruisseau des Awirs



Son ou ses nom(s) : à sa source, le Ruisseau des Awirs porte le nom de Ruisseau des Bobesses. Il devient ensuite le Ruisseau des Awirs au niveau de la confluence avec le Ruisseau de Ferdoux. Il est aussi appelé le Ruisseau d'Hozemont.

Sa source et embouchure : le R. des Awirs prend sa source à Yernawe (commune de Saint-Georges-sur-Meuse) sous le nom de Ruisseau des Bobesses. Il se dirige vers le nord-est, traverse Saint-Georges-sur-Meuse, coule sous l'autoroute E42 Liège-Namur, traverse Dommartin et Hozémont où il change alors complètement de direction et s'oriente vers le sud. Une fois l'autoroute E42 à nouveau franchie, le cours d'eau passe à Gleixhe, traverse les Awirs et continue sa course jusqu'à la centrale des Awirs où il devient souterrain sur environ 300 mètres avant de se jeter dans la Meuse.

Affluent de : la Meuse, le Ruisseau des Awirs possède plusieurs affluents dont les principaux sont le Ruisseau de Baillese, le Ruisseau de Broussou, le Ruisseau de Ferdoux et le Ruisseau de Pré Renard.

Catégorie (gestionnaire) : non classé juste

avant son premier passage sous la E42 (privé), il passe en 3e catégorie (commune de Saint-Georges-sur-Meuse) jusqu'à ce qu'il entre sur la commune de Grâce-Hollogne où il passe en 2e catégorie (Province de Liège). Il change une nouvelle fois de catégorie lors de son entrée dans la commune de Flémalle où il passe en 1ere catégorie (SPW) jusqu'à sa confluence avec la Meuse.

Données chiffrées : Longueur : 9,9 km en prenant en compte tous ses bras ; Superficie de son bassin : 35,13 km² ; Nombre d'habitants : 9892.

Occupation du sol : territoires agricoles 66,49 %, forêts et milieux semi-naturels 5,81 %, territoires artificialisés 27,20 %, surfaces en eau et zones humides 0,5 %.

Structure écologique : le Ruisseau des Awirs a historiquement subi de nombreuses rectifications et recalibrages se traduisant par des berges artificialisées. On retrouve tout de même quelques restes de forêt semi-naturelle et il sert d'habitat à plusieurs espèces protégées telles que le Martin pêcheur et l'Anguille.

Site Natura 2000 : le ruisseau longe une

partie du site BE33012 - Affluents de la Meuse entre Huy et Flémalle, qui se compose de forêts indigènes de grand intérêt biologique, milieux ouverts prioritaires et d'une prairie de liaison.

Qualité de la masse d'eau (MV14R) :
Etat chimique : Pas bon - Etat écologique : Moyen.

Points d'intérêts :

Jadis, près de 14 moulins étaient actifs sur ce ruisseau. Ces anciens moulins ont été reconvertis en habitations. On retrouve notamment le « Neumolin » ou « Gendebien » ou « Bovy » ou plus anciennement

« de Clercx » dont l'origine remonte vers l'an 1105 ou encore le moulin « du marteau », toujours visible, et qui est une des rares bâtisses à avoir conservé tout son mécanisme.

A proximité on peut également observer le château d'Aigremont entouré de terrains classés en Natura 2000 ainsi que le château de Hautepeppe.

Balades à proximité : il existe plusieurs promenades balisées qui longent une partie du cours d'eau des Awirs. On y retrouve notamment la promenade « La vallée des anciens moulins ». Il s'agit d'un parcours de 8,4 km qui démarre au niveau du croisement de la rue du Palais et de la rue des Awirs à Flémalle.

En bref

Enquête publique sur la gestion des inondations



Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022 - 2027



Accueil de Nicolas MERCIER, étudiant en communication

Durant 7 semaines, la cellule de coordination a accueilli Nicolas Mercier, étudiant en communication à la Haute Ecole de la Province de Liège (Jemeppe). Durant son stage, il a rempli les missions suivantes :

- Une relecture complète et l'amélioration du site internet www.meuseaval.be
- La composition d'une brochure d'information

sur le curage des cours d'eau à destination des services communaux.

- La proposition d'une « charte graphique » ou d'une trame de base cohérente pour tous nos documents (présentations, PV, courriers, brochures, ...).

Merci à lui pour son regard neuf sur nos outils de communication !

Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8, 4520 Wanze

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 45 communes et villes partenaires (Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

